

[L'EXPRESS] Décret sur le Covid comme maladie professionnelle : pourquoi les syndicats sont en colère

Plusieurs syndicats estiment que le texte est trop restrictif et que de nombreux travailleurs vont être oubliés.

Une première avancée après cinq mois de réflexion. Le Covid-19 va être automatiquement reconnu [comme maladie professionnelle](#) pour les soignants touchés par le virus et ayant eu besoin d'un apport d'oxygène, selon un décret paru mercredi. Cette reconnaissance permet une prise en charge à 100% des frais médicaux mais aussi de recevoir une indemnité en cas d'incapacité temporaire ou permanente. En cas de décès, les ayants droit peuvent également percevoir une rente.

Mais ce texte suscite la colère des syndicats, du fait de cette définition restrictive. Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a ainsi dénoncé mercredi une "trahison de la parole publique". "Le décret sorti hier nous met très en colère (...), il ne reconnaît que les impacts sur l'appareil respiratoire et pas les autres conséquences" de la maladie pour les soignants, a critiqué le dirigeant du premier syndicat français à l'antenne de [RTL](#).

(suite de l'article sur la page de l'express dans liens utiles)

laurent berger

Liens utiles

[Décret sur le Covid comme maladie professionnelle : pourquoi les syndicats sont...](#)